

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique »

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



I ENTREPRISES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité.

En signant la présente charte, les entreprises s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre pour préserver les milieux naturels et notre cadre de vie.

Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale Pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Rédiger une feuille de route "sensibilisation, formation et communication zéro déchet plastique"
- Sensibiliser les services et les parties prenantes à la thématique « zéro déchet plastique »
- Participer à des opérations de nettoyage de sites pollués

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNÉE DES MATIÈRES PLASTIQUES

- Anticiper la réglementation en abandonnant progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables
- Adopter progressivement une politique d'achat « zéro déchet plastique »
- Evaluer les actions de prévention « zéro déchet plastique » (gain financier, impact client, analyse du cycle de vie, etc.)

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits par l'entreprise
- Renforcer le système de collecte et l'efficacité du tri des déchets plastiques dans l'entreprise
- Evaluer les actions de recyclage et de valorisation des déchets plastiques

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel
- Communiquer chaque année sur les actions engagées et les résultats « zéro déchet plastique » auprès de la Région et de l'ARPE-ARB et le cas échéant envoyer le rapport de développement durable annuel de l'entreprise
- Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

L'entreprise représentée par s'engage à contribuer à la charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions de la présente charte.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le

L'Entreprise signataire

Fait à, le

Dispositif proposé par



Animé par

